



Communiqué de presse

Nyon, le 4 octobre 2018

Le Léman globalement en bon état en 2017, mais la vigilance sur les micropolluants reste de mise

Dans le cadre de son programme de surveillance régulier, la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) suit l'évolution de l'état de santé du Léman et constate qu'en 2017 le lac présente un état de santé globalement bon. Toutefois, bien que la qualité des eaux respecte les normes légales pour l'eau potable et pour l'environnement, il convient de rester vigilant vis-à-vis de l'évolution des micropolluants, mais aussi de la prolifération de certaines algues.

Des teneurs en phosphore en diminution

Les teneurs en phosphore total (18 microgrammes par litre – µg/L) continuent à diminuer et s'approchent de l'objectif de la CIPEL (entre 10 et 15 µg/L), qui doit permettre de limiter la prolifération d'algues et éviter ainsi les nuisances qu'elles occasionnent sur la pêche, la baignade ou encore l'alimentation en eau potable. Bien que cette baisse de phosphore total soit encourageante, 2017 a connu un développement d'algues important avec la plus forte quantité de cyanobactéries mesurées depuis 16 ans, dominée par *Planktothrix rubescens*, dont les blooms peuvent être accompagnés de la production de toxines. Sa présence constatée tout au long de l'année a probablement été favorisée par les températures plus clémentes de l'hiver 2016-2017. Par ailleurs, l'absence de brassage hivernal complet du Léman depuis 2012 ne permet pas de réoxygéner les couches profondes du lac, un phénomène qui favorise le relargage du phosphore depuis les sédiments et augmente ainsi ses concentrations dans les eaux profondes.

Il demeure donc important de maintenir les efforts sur la limitation des apports en phosphore, dont une partie provient des activités humaines, en particulier sur l'amélioration constante du traitement des eaux usées.

Une vigilance à maintenir sur la présence de micropolluants

Les teneurs en pesticides et métaux mesurées dans les eaux du Léman en 2017 sont faibles, stables, et restent en-dessous des limites légales pour garantir une alimentation en eau potable de bonne qualité et pour la protection de l'environnement. Parmi plus de 370 pesticides recherchés, une vingtaine de substances sont détectées dans le Léman, principalement des herbicides. Parmi celles-ci, l'atrazine, interdite depuis 2003 dans l'Union Européenne et 2012 en Suisse, est cependant mesurée sporadiquement dans les eaux du Léman depuis 2014, après plusieurs années sans détection ; ses teneurs sont toutefois faibles, dix fois inférieures à la norme réglementaire. Les apports en pesticides par le Rhône se composent également d'une majorité d'herbicides. Les efforts importants réalisés par les industriels présents dans la vallée du Rhône pour réduire les rejets ont permis de diminuer d'un facteur 100 environ les apports au Rhône au cours des dix dernières années et de contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité des eaux du lac.

En ce qui concerne les résidus de médicaments, une dizaine de substances sont décelées dans le lac ; leur présence se confirme au fil des ans. Les apports industriels pour l'ensemble des résidus pharmaceutiques dans le Rhône demeurent élevés en 2017. Des mesures complémentaires ont été prises fin 2017 pour réduire certains apports (installation de nouveaux traitements d'eaux usées industrielles).

Pour limiter autant que possible la présence de ces micropolluants dans le Léman, la CIPEL veille à collecter, puis à recommander toutes les mesures permettant leurs réductions à la source. Cela concerne tant les ménages privés que les espaces urbains, tant les sites industriels que les exploitations agricoles.

**Des suivis renforcés pour mieux comprendre les impacts du changement climatique**

Dans le cadre du développement d'indicateurs de suivi du changement climatique sur le Léman, un protocole expérimental de surveillance de la reproduction (fraie) du corégone a permis de confirmer l'intérêt de ce suivi, dont les premiers résultats montrent une période de reproduction plus tardive pendant l'hiver 2015-2016, qui était plus doux.

Contact :

Audrey Klein, Secrétaire générale de la CIPEL

Courriel : cipel@cipel.org

Téléphone : +41 (0)58 460 46 69